

Lyon, 28 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon adopte son Schéma directeur des déchets

Les élus métropolitains ont adopté, lundi, le Schéma directeur des déchets à l'horizon 2030. La politique publique vise à la sobriété en matière de consommation et de production de déchets et une meilleure valorisation des déchets résiduels produits. Les objectifs ambitieux à 2030 sont de réduire de 25 % la production de déchets par habitant, de 50 % la quantité incinérée et d'atteindre 60 % de valorisation matière (réemploi, recyclage, compostage...) des déchets ménagers et assimilés. Ce schéma directeur contribuera à passer d'une logique de gestion de flux des déchets à une véritable logique de réduction de ces flux.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, un plan d'action a été présenté autour de trois enjeux majeurs

1. Déployer les solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets

Il s'agit, tout d'abord, de développer les équipements pour mieux trier (silos à verre, silos à emballages, silos textiles) sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ensuite, la Métropole équipera d'ici 2024 l'ensemble des quartiers densément peuplés, de bornes à compost (1 million d'habitants couverts par ce nouveau service) pour permettre le tri de tous les déchets alimentaires. En parallèle, les distributions de composteurs pour les habitants en maison individuelle, et les installations de composteurs partagés en pied d'immeuble ou dans les quartiers, seront poursuivies.

Enfin, il s'agit de moderniser les déchèteries existantes,, notamment, en repensant le modèle pour favoriser le don, le réemploi, la réutilisation et le recyclage. Ainsi, des écocentres verront prochainement le jour sur le territoire.

2. Accompagner les usagers dans le changement de pratiques

Il s'agit dans un premier temps de faire connaître les solutions en déployant une communication régulière et ciblée, permettant d'informer de la mise en place de nouveaux services à disposition des usagers, mais également en expérimentant la transmission d'une information sur la qualité du tri et la quantité déchets produits par l'utilisateur. Au-delà de cette communication, il est nécessaire de sensibiliser pour inciter au changement : ainsi, le nombre de personnes sensibilisées par an sera doublé, passant de 70 000 à 140 000. Une attention particulière sera portée aux jeunes publics, notamment les scolaires et collégiens. En complément, la Métropole de Lyon déploiera des opérations de contrôle et de sanction, assermentant 180 agents pour faire respecter le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse

3. Faire des déchets des ressources durables

Pour répondre aux objectifs métropolitains, le territoire doit, en lien avec les territoires voisins, augmenter les capacités de tri et de valorisation de la collecte sélective par la création d'un nouveau centre de tri. De plus, des plateformes de compostage métropolitaines seront créées pour accueillir et traiter les déchets alimentaires collectés via les bornes à compost. Enfin, les deux incinérateurs du territoire devront être modernisées et repensées à horizon 2030 afin de s'adapter aux évolutions quantitatives et qualitatives des déchets et de développer des partenariats et des mutualisations avec les territoires voisins.

Un budget de 145 M€ est consacré à la politique des déchets pendant ce mandat.